

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	20
Votants	23

L'an deux mille vingt-six, le 08 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Yann LIMOUSIN, Annalisa DEFILIPPI, Christophe GRANGE, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Bernard MOSIO, Sylvie THOME, Nathalie UCHET, Stéphane ROCHE, Marie GOULARD, Frédéric CHASSAING, Séverine TARQUINI, Damien BRUNIER, Audrey DEREZ, Julien ALBALADEJO, Arthur CULLATI, Patrick FRECON, Emeric FONTAINE.

Excusées : JULIEN Nébia (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Célia RODRIGUEZ (pouvoir à Emeric FONTAINE), SPUIG Marlène (pouvoir à Patrick FRECON).

**OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE
L'ECOLE PRIVEE BELLECOUR
54 - 08/10/2026**

Madame Valérie SACLIER, adjointe au maire, rappelle aux membres du conseil municipal qu'un contrat d'association entre l'école privée Bellecour et l'Etat a été signé le 12 juillet 2012.

Elle rappelle que l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L. 442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La participation de la commune est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques de la commune, ce coût s'élève actuellement à :

- **457 € par élève** pour les classes élémentaires.
Le nombre d'enfants de Chapareillan scolarisés en classe élémentaire s'élève à 27 de ce fait la participation de Chapareillan doit être de $27 \times 457 = 12\,339$ €.
- **1 609 € par élève** pour les classes maternelles.
Le nombre d'enfants de Chapareillan scolarisés en classe maternelle s'élève à 23 de ce fait la participation de Chapareillan doit être de $23 \times 1609 = 37\,007$ €.

Après avoir entendu le rapport de Madame Valérie SACLIER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

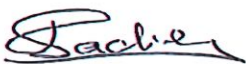
FIXE le montant de la participation communale à l'école privée Bellecour comme suit :

OGEC Ecole privée de Bellecour : 49 346 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

